



## Tarifs de facturation horaire au 01/03/2021

Dans le cadre d'un contrat de mise à disposition le prestataire de service (SIME) reste l'employeur.

### Exonération de T.V.A selon l'art 261 du CGI

Taches	Particuliers
Ménage	18,80€
Jardinage	
Taille petite haie	
Manutention	18,80€
Bricolage	20,60€
Lessivage	20,60€

Seuls les particuliers ont droit à une déduction fiscale/Crédit d'impôt (sur le ménage, le bricolage et le jardinage)

Attestation fiscale pour 2 heures maximum par intervention (pose étagère, remplacement de serrure...)

**Cotisation annuelle : 19€ (Frais de dossier)**

**Frais de déplacement : 0,40€ du kilomètre**

**Les heures travaillées les jours fériés et/ou les dimanches sont majorées à 100%(facturées double)**

« Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande »